

## SEANCE DU 2 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FUSIL Daniel, FRANCHET Eveline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle.

**Absents:** Mme MANUEL Jacqueline,  
M.TOUCHAIN Yves, pouvoir à M. André VANNEAU

Mme FRANCHET a été élue secrétaire de séance.

### **Tarifs de la chasse de Veillas :**

La propriété de Veillas n'est plus louée pour la chasse. Des chasses municipales vont y être organisées. Un calendrier a été mis en place et 6 dates ont été retenues :

- Le samedi 3 octobre 2009,
- Le dimanche 15 novembre 2009,
- Le samedi 12 décembre 2009,
- Le samedi 26 décembre 2009,
- Le dimanche 17 janvier 2010,
- Le samedi 20 février 2010.

Les résidents, propriétaires ou locataires Dhuizonnais désirant participer à ces chasses pourront se faire inscrire en mairie les 5 et 19 septembre. Le nombre de chasseurs étant limité à 25 par jour, ils seront retenus par ordre d'inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de participation à 25€par fusil et par jour, le buffet campagnard étant fourni. Ce prix sera perçu par titre de recette.

### **Avenant au marché de la Place de l'Eglise :**

L'architecte de ce chantier a présenté un avenant reprenant tous les travaux exécutés sur la place en supplément au marché et demande qu'un avenant les reprenant soit signé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant après avoir vérifié son exactitude.

### **Appels d'offre pour la boucherie et l'école :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à l'architecte de lancer la procédure d'appel d'offres pour ces deux dossiers et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces pour mener à bien cette affaire.

### **Assurances du personnel :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale organise une consultation concernant le contrat groupe risques statutaires des communes du département. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au Centre de Gestion de l'associer à cette consultation.

### **Bibliothèque municipale :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que deux familles fréquentant la bibliothèque n'ont pas rendu des livres malgré les rappels qui leur ont été adressés. Certains de ces livres appartiennent à la bibliothèque mais d'autres lui ont été prêtés par la DLP, qui va en demander le remboursement à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer à ces deux familles le prix de remplacement de ces livres, selon le barème suivant :

Titre de l'ouvrage	Propriétaire	Date d'emprunt	Valeur de l'ouvrage
Le comte de Chambord	DLP	08/11/2008	26.50€
Picasso et la presse	DLP	08/11/2008	29.00€
Titeuf, volume 5	Bibliothèque	26/01/2009	8.75€(facture Romothèque du 06/06/2003)
Titeuf, volume 10	Bibliothèque	26/01/2009	8.99€(facture Romothèque du 10/12/2004)
Titeuf, volume 12	Bibliothèque	26/01/2009	9.40€(facture Romothèque du 11/06/2008)
Zime l'abeille	Bibliothèque	26/01/2009	12€(facture Romothèque du 12/04/2007)
Les couleurs préférées de petit ours	DLP	26/01/2009	3.50€
Qui pondra le plus bel œuf	DLP	26/01/2009	12.00€

### **Questions diverses :**

**Veillas :** monsieur le maire informe le conseil municipal que le tribunal administratif d'Orléans a rendu sa décision et débouté les requérants de leur demande d'annulations des permis de construire Pierre et Vacances.

**Demande de congé parental :** monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un membre du personnel communal a fait une demande de congé parental et sera remplacé par un agent contractuel, déjà recruté.

**Ecole numérique rurale :** monsieur le maire informe le conseil municipal que la candidature de Dhuizon à ce projet a été retenue. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour signer la convention locale pour la mise en œuvre du plan ENR et toutes pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

#### **Travaux divers :**

Les travaux du parking de la salle des fêtes débuteront le 27 juillet et dureront environ 15 jours. Coût : 19 390€ TTC.

Les travaux pour les fossés de Rottes démarreront la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre, pour un coût d'environ 10 000€

Rue du Four à Chaux : du bitume a été commandé pour boucher les trous de cette rue.

Epicerie Proxi : un devis de réfection de la toiture va être demandé.

Bibliothèque : il est demandé un panneau indiquant la bibliothèque. Le conseil en prend note.

Cantine scolaire : le compresseur du local de préparation froide doit être changé. Les travaux ont débuté cette semaine mais ne sont pas terminés.

Jeux pour enfants à l'étang municipal : le portique a été monté et installé, le sable va être livré et une clôture sera posée. Un arrêté du maire va être pris afin d'interdire la circulation des véhicules à moteur autour de l'étang.

Terrain de bi-croû : les travaux démarreront début août. La terre retirée du parking de la salle des fêtes sera emmenée sur ce terrain pour créer les buttes.

**Maison des Sublennes** : un devis a été demandé pour la location de la maison des Sublennes pendant plusieurs mois. Il est proposé 300€ par semaine.

**Barnum** : le barnum de la commune doit passer une visite de sécurité si on veut le louer. Le coût est de 400€, alors qu'il est loué 200€ 1 à 2 fois par an et qu'il faut alors que les services techniques le montent et le démontent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas conserver cet équipement et de le mettre en vente.

**ONF** : monsieur le maire présente au conseil municipal le bilan d'exploitation de la forêt municipale fourni par l'ONF. En 2007, cette exploitation a rapporté 12 111€ à la commune et 12 658€ en 2008.

**Alarme** : il a été demandé des devis afin d'équiper les bâtiments communaux d'une alarme.

**Défibrillateur** : un défibrillateur va être offert à la commune de Dhuizon. Celui-ci sera prêté aux associations lorsqu'elles organiseront des manifestations.

**Projets de manifestations :** une exposition sur la vie à Dhuizon dans les années 30 et 50 va être organisée à la salle des fêtes.

Une fête rassemblant les Dhuizonnais va également être organisée en septembre : vélo/randonnée le matin, pique-nique pris en commun le midi et activités organisées par les associations de la commune l'après-midi.

Festilésime 41 : il est possible pour 2010 d'organiser une animation musicale ou théâtrale, subventionné à 60% par le Conseil Général de Loir-et-Cher.

Le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H.